VOL. XLVII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 8 MAI 1918 — No. 26

ABONNEMENTS

Canada .... $1.00 par année
États-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
[illegible] UVIN
[illegible]

Toutes comm[illegible] concernant le journal ou l'im[illegible] devront être adressées :

Le Man[illegible]
42 AVENUE PRO[illegible]HER
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : Main 3377

INTELLIGENCE ET BON SENS

"[illegible] devenue une langue morte parmi les of-"[illegible] du bureau de recrutement de la marine des États-Unis.

"Le français [illegible] et aujourd'hui au lieu d'entendre le bon "vieux argon du **"Yankee Doodle"**, c'est le **"Parlez-vous français?"** et le **"oui, oui, monsieur"** qui [illegible] partout.

"Nos agents [illegible] locaux sont si anxieux de se rendre **"là-bas"**, "qu'ils [illegible] de la langue française et, afin de l'apprendre le "plus vite [illegible] ont adopté le moyen le plus prompt de la conver-"sation."

[illegible]

Ils vont comme les autres, traverser les mers et batailler contre l'ennemi commun.

Nos chefs, religieux et civils, ont demandé à nos jeunes gens de se soumettre loyalement à la loi du pays.

Cette jeunesse, dont nous sommes fiers, a répondu à ces exhortations avec un empressement et un entrain dignes de tous les éloges.

La guerre finie, le peuple canadien-français pourra prouver, que l'élément qui ne court aucun risque a tout fait, pour l'en empêcher.

Il pourra prouver que la presse anglaise du pays, a tout fait, pour l'insulter, l'humilier et le rabaisser dans l'estime des nations alliées.

Il pourra prouver que l'élément tapageur du Canada, les politiciens [illegible] de leur pouvoir politique, les patriotes vantards [illegible] les fanatiques et les sectaires, ont dépensé leurs énergies à attiser contre eux la haine et le mépris de leurs concitoyens, quand au contraire ils auraient dû par la parole et par la plume faire comprendre à tous, que dans un temps comme [illegible] et la paix [illegible] justice étaient absolument [illegible].

Ce qu'il faut aujourd'hui au Canada, c'est l'union et la concorde, basées sur le sens de l'honneur et du respect mutuel.

Cette union, elle n'existe pas.

Les chefs politiques et la grande presse du pays en sont responsables.

Le peuple est sain, son esprit est [illegible].

[illegible]

Nous pouvons les [illegible].

Espérons que le travail qui se fait [illegible] pour [illegible] compatriotes à des idées plus [illegible] portera bientôt ses fruits.

Nous répétons ce que nous avons dit [illegible] bien souvent.

Nous croyons, que lorsque le soldat anglais reviendra du front après avoir combattu aux côtés de nos compatriotes, dont il aura pu apprécier la valeur, il n'hésitera pas à continuer sur la terre canadienne, les relations fraternelles qui auront existé là-bas.

Il aidera, à démolir l'édifice de haine, que l'intrigant d'[illegible] a voulu construire sur le sol du Canada.

Notre soldat, volontaire ou conscrit, sera alors l'un des piliers les plus solides de notre nationalité.

DECOURAGEMENT

Ce mot ne devrait pas exister dans le vocabulaire Canadien-français.

[illegible]

NOS JEUNES CONSCRITS

[illegible]

COMMENT LES PEUPLES MEURENT

L'antiquité païenne avait réduit la femme à une dégradation dont l'Évangile la retira en lui rendant son éminente dignité de vierge, d'épouse et de mère. Ce qu'on ne sait pas assez, c'est que l'homme ne fut pas, par ses violences, le seul artisan de cette dégradation; elle fut aussi due, en grande partie à ce qu'on appelait déjà alors "l'émancipation et les revendications de la femme". Nos modernes féministes n'ont presque rien inventé; les fameuses réformes qu'ils prônent de nos jours n'ont pas même le mérite de l'originalité. Elles ont été introduites dans la Rome païenne, il y a quelque deux mille ans, et les tristes résultats qu'elles n'ont pas tardé à produire devraient être un salutaire avertissement pour les apôtres modernes de "l'émancipation" de la femme, pour ceux, du moins, qui sont animés des meilleures intentions... comme l'ours de la fable! Mais l'ignorance est si grande en ce "siècle de lumière"!

* * *

Dans les premiers temps de son histoire, Rome eut le respect de la femme, du moins de la femme libre et noble. La matrone était unie à son époux par un mariage essentiellement religieux (confarreatio) contracté au foyer domestique, devant les ancêtres invisibles, mais présents, et ce mariage excluait le divorce et la polygamie. Elle était [illegible] par son mari et ses enfants, et elle-même avait le sentiment de ses devoirs et des vertus domestiques dont elle donnait l'exemple. [illegible] aimant mieux mourir que de survivre à son déshonneur involontaire [illegible]. C'était le temps où, la famille se trouvant fortement constituée, les foyers étaient féconds, les bras robustes, les cœurs énergiques, les mœurs sévères, et où ces vertus des individus et de la race préparaient Rome à la conquête du monde.

Mais l'idée religieuse s'affaiblissant par la pénétration de plus en plus grande d'éléments étrangers et l'adultération des traditions nationales, le mariage subit de fortes atteintes. Le divorce fut admis, et comme l'indissolubilité du lien conjugal est garantie partout par l'idée religieuse, l'institution du [illegible]

[illegible] le moins du monde l'avenir. N'avaient-ils pas d'ailleurs toute facilité d'assouvir leurs instincts au milieu de la dé[illegible]tion générale? Plus on avança, moins on se maria, à telles enseignes qu'Auguste essaya, en même temps, de réduire les divorces et de combattre le célibat. Vieux garçons et vieilles filles furent frappés d'impôts supplémentaires, de taxes, amendes. Peine perdue! les mauvaises mœurs ne se corrigent pas par des lois, des arrêtés ou des amendes. Les mesures contre les célibataires furent aussi impuissantes que celles contre le divorce, et si M. Rossignol avait vécu à Rome au premier siècle de notre ère, au moment où la civilisation latine revêtait d'un brillant vernis littéraire et artistique une décomposition sociale déjà si avancée, il aurait pu décrire, comme de nos jours, *le pays des célibataires.*

Conséquence naturelle du célibat et du divorce, la dépopulation s'accrut avec une rapidité effrayante; et ses funestes effets ne tardèrent pas à se manifester dans la vie économique, militaire et nationale. Conjurée dans les villes par le travail de nombreux esclaves étrangers, la crise de la main-d'œuvre ruina les campagnes. La culture n'ayant plus de bras céda la place d'abord à l'élevage, les champs de blés aux prairies, et bientôt, les terres devinrent incultes non seulement en Italie où, dès le premier siècle, Pline l'Ancien proclamait la faillite agricole (*latifundia perdidere Italiam*), mais encore dans tout l'empire.

Composée uniquement de citoyens romains au temps de sa vigueur et de ses conquêtes, l'armée ne put plus se recruter parmi eux, et cela, au moment même où, devenant mondiales, les guerres exigeaient encore plus de soldats. [illegible]

[illegible]

Il est grand temps de l'enrayer si nous ne voulons pas disparaître et pour cela il faut, résolument re[illegible]

Et c'est au moment où cette ré[illegible]

[illegible] UVRAY[illegible]

LE CALME PUISSANT DE FOCH

[illegible]

Ce calme puissant de Foch trouble les Allemands. Ils voient qu'il ne leur oppose que juste ce qu'il faut de forces pour les contenir. Ils lui reprochent de s'en tenir à boucher les trous et d'engager peu de monde. Cette sagesse les inquiète. Eux-mêmes gardent des disponibilités. Les divisions qu'ils ont récemment engagées viennent en partie de certains points du front où ne subsiste plus qu'un rideau et ne gardent en arrière du champ de bataille [illegible] assez considérable, soit pour une initiative nouvelle, soit pour parer à notre masse de manœuvre.

Ils avaient un paquet de 80 à 100 divisions. Nous savons ce qu'ils ont déjà jeté dans la fournaise. [illegible]

[illegible] Calais et Paris. [illegible]

(A suivre sur la 2ème page)

LE CALME PUISSANT DE FOCH

(Suite de la 1ère page)

[illegible]

Maurice BARRES
de l'Académie française.

DE CONFIANCE

[illegible]

...cord avec le président Wilson et toute sa nation, a décidé une mesure provisoire: l'enchâssement de ses régiments dans les nôtres. Le peuple américain, plein d'honneur et de bon sens, comprend que si l'impossible arrivait et si nous étions écrasés, il devrait plus que jamais continuer ses armements et poursuivre indéfiniment son effort pour la guerre sans quoi il ne serait pas assuré de sa liberté. Il a donc intérêt à nous aider, vite et à en finir cette fois avec notre ennemi commun. Et ce qu'il entreprend pour la justice et pour la France, il le fait aussi pour son indépendance.

Pourquoi devons-nous avoir confiance?

A cause du renforcement anglais dont on peut d'autant mieux parler que Lloyd George vient virilement de s'en expliquer. "Jamais a-t-il dit, il n'y a eu autant de passages de troupes sur le canal que dans ces deux derniers jours". Et puis le gouvernement anglais appelle des classes nouvelles, et étend la conscription sur de nouvelles catégories de citoyens. Jamais jusqu'à cette heure l'état de l'opinion chez nos voisins n'avait permis de réaliser cette mesure de salut. Aujourd'hui toute la Grande Angleterre, tout l'Empire britannique, comprend qu'il y va de la vie ou de la mort.

Pourquoi devons-nous avoir confiance?

Parce que ces forces accrues vont être utilisées incomparablement mieux que jamais. L'unité de commandement, à elle seule, c'est une victoire. Ah! qu'elle était nécessaire! Nous avons affaire à un [illegible] remarquable par la fertilité de ses ressources d'esprit et la rapidité de ses mouvements. Il faut donc lui répondre de la manière la plus soudaine et sans s'attarder à des entretiens et à des tractations préalables. Il faut éviter l'éparpillement de nos forces communes et les mettre toutes en oeuvre, ce qui n'est possible qu'autant qu'un seul cerveau préside à leur emploi. Il faut que les divisions alliées (et les totales ressources de l'Entente voudrais-je dire) forment une seule masse à la disposition d'un seul stratège. Trop souvent l'ennemi a pu prendre des initiatives. Pour que les Alliés ne soient pas manoeuvrés et saisissent la direction de la guerre, la première condition c'est que parmi eux un homme ait le droit de dire toute sa pensée et la puissance de la faire exécuter.

C'est là qu'aujourd'hui nous en sommes. Honneur à Clemenceau, à Wilson, à Lloyd George, à Pétain, Douglas Haig, Pershing! Trois grands progrès (trop tardifs) sous l'offensive boche, viennent d'être réalisés par l'Entente et lui assurent un accroissement de sa puissance militaire.

Les raisons de notre confiance sont d'abord et toujours dans la fermeté des soldats et des officiers qui servent la patrie. Mais en outre nous enregistrons trois nouvelles raisons: le renforcement de nos armées par l'effort élargi de l'Angleterre et par la décision de l'Amérique dont les réservoirs inépuisables nous deviennent immédiatement utiles, et puis la constitution, la coordination de ces puissants moyens sous une seule direction.

Maurice BARRES
de l'Académie française.

Orpheum: Miss Blanche Ring, chants; Wellington Cross, chants, déclamations; Barry et Layton, comédie; Eddie Carr, frivolités; Stewart et Mercier, comédie; Miss Black et Miss White, acrobatie; Miss Frances Dougherty, vaudeville. Vues animées.

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

LA DISTRIBUTION DE L'EFFORT ENTRE LES ALLIES

Il est probable que le mauvais temps retarde la concentration et [illegible] de l'armée allemande. Cependant son artillerie [illegible] commencé à être en ligne [illegible] signale le bombardement entre Montdidier [illegible] Moreuil. Où et quand la [illegible] [illegible]

[illegible]

Pour les Américains [illegible]

Je sais bien qu'on a lancé des chiffres absurdes, annoncé des résultats impossibles; on a vanté leur rapidité d'exécution sans même tenir compte de la rareté du fret qui les empêcherait de nous amener les milliers d'avions que l'on escomptait follement, et on profite de ce que des imbéciles non autorisés ont répandu partout des chiffres déraisonnables pour conclure que les promesses des Américains ne sont pas tenues. Erreur. Nos amis sont à l'oeuvre, ont choisi un moteur, achèvent la fabrication des machines-outils pour la production en série, et [illegible] pouvent produire des quantités.

Tout le monde sait que les usines qui fabriquent des automobiles sont les mieux désignées pour fabriquer soit des moteurs d'avions soit des avions. Les exemples sont nombreux en France d'usines qui sans trop de difficulté ont pu subir les modifications nécessaires. Par conséquent l'importance de la fabrication des automobiles chez les Américains nous donne une première indication sur leur aptitude à produire en aviation. Eh bien! alors que la France avant la guerre ne fabriquait certainement pas cent mille automobiles par an les Etats-Unis en produisaient un million huit cent six mille.

C'est un problème industriel de [illegible] des aéroplanes; c'est encore un problème industriel de dresser des pilotes des bombardiers [illegible] des mécaniciens. L'Américain [illegible] sportif [illegible] En Amérique il y a des cours de mécanique dans les universités et quasi partout des cours de mécanique du soir. [illegible] l'Américain [illegible] parmi leurs propriétaires [illegible] d'automobiles, bien peu ont des chauffeurs: le plus grand nombre se débrouillent aisément tout seuls. L'Américain grâce à ses aptitudes et à son éducation de sport et de mécanique est tout prêt à recevoir l'instruction spéciale du pilote. Il se présente tout formé pour l'aviation tandis qu'il n'est pas soldat formé.

De [illegible] l'Américain a vu grand. [illegible] une flotte de quatre mille avions [illegible] spécialisée dans le bombardement et de [illegible] [illegible] Bâle [illegible] les villes du Rhin jusqu'à Stuttgart. Les Américains sont capables de les produire. Mais qui peut décider, persuader, presser?

C'est ainsi que nous revenons à la question que pose la nomination de Foch. Jusqu'où vont les pouvoirs d'un généralissime des armées alliées? A qui reviennent la gestion de cet immense [illegible] de ressources et la pensée suprême de la guerre? Nous serons [illegible] d'autant plus rapidement que le commandement sera [illegible]. Cette offensive tentée par les Allemands pour dessouder les deux armées anglaise et française [illegible] anglo-française [illegible] l'amalgame franco-américain et l'unité du commandement, sera notre plus grande victoire si elle aboutit à créer un pouvoir chargé de distribuer à chacun des alliés sa tâche.

Maurice BARRES
de l'Académie française.

LE BUREAU DE L'EGLISE ET DU PRESBYTERE DE L'EGLISE PRESBYTERIENNE DU CANADA

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite au nom du Bureau de l'Eglise et du Presbytère de l'Eglise Presbytérienne du Canada au Parlement du Canada à sa Session actuelle pour un Acte amendant le chapitre 97 des Statuts du Canada passé dans la 46me année du règne de Victoria A. D. 1883 par lequel le bureau a été incorporé sous le nom de Bureau de Gérance du fonds de l'Eglise et des bâtisses du presbytère de l'Eglise Presbytérienne du Canada au Manitoba et dans le Nord-Ouest, tel qu'amendé par le chapitre 180 des Statuts du Canada passé dans la troisième et quatrième années du règne de George V A. D. 1913 par lequel le nom du bureau avait changé à son nom présent et ses pouvoirs augmentés. Le dit amendement devant être en substance comme suit : Obtenir, tenir, hypothéquer, vendre ou de toute autre manière transférer avec la propriété meuble et immeuble par le Bureau des Home Missions et Social Service de l'Eglise Presbytérienne du Canada.

Daté ce troisième jour d'Avril 1918.

WILLIAM MORTIMER CLARK,
Grey & Baird, 425 Confederation Life Building, Solicitors for the Applicant.

Chez Nous ET autour de Nous

Les électriciens employés par la ville de Winnipeg sont en grève, ainsi que les charretiers.

Nous présentons nos hommages à Monseigneur Dugas revenu d'un voyage de quelques semaines dans la province de Québec.

La Compagnie "Progress Construction", 88, avenue Provencher, vient de finir la construction d'une jolie maison rue de la Morénie. Elle a également obtenu deux contrats, l'un pour construire des égoûts aux "Union Stock Yards" au montant de $15,000, l'autre pour agrandir les bâtisses de la "Union Abattoir Company", au montant de $16,500.

M. J. Léon Roy du Petite Séminaire sera ordonnée prêtre par Sa Grandeur Mgr Béliveau à la cathédrale de Saint-Boniface le 12 mai.

Des nouvelles reçues ces jours derniers à Saint-Boniface annoncent la mort du Lieut. G. Mulon à la suite des blessures reçues sur le champ de bataille en France. M. G. Mulon a été employé à l'hôtel de ville pendant plusieurs années comme assistant ingénieur et ensuite comme ingénieur à la municipaltié de Saint-Vital. Nous offrons nos sympathies à son épouse.

Croix Rouge Canadienne

Toute la province sera organisée durant la semaine du 17 juin.

Des comités seront formés dans chaque district et chacun aura l'avantage de souscrire. La province est divisée en 30 districts.

Le district No. 28 se compose des municipalités de De Salaberry, Hanover, Taché, Sainte-Anne, La Broquerie. Saint-Boniface en sera le chef lieu.

Vers le 10 un représentant de Winnipeg viendra organiser les comités locaux.

ECOLE PROVENCHER

La séance donnée à l'école Provencher, mercredi dernier, par les membres du Cercle Dramatique Provencher, a eu un succès complet. Nous n'entreprendrons pas de faire des remarques sur chaque morceau et sur chaque acteur. Tous méritent des félicitations.

Ils se sont montrés bons acteurs et la mise en scène du "Gondolier de la Mort" était parfaite.

Ce cercle de jeunes gens mérite des encouragements. Le public de Saint-Boniface montre par son assistance qu'il apprecie les efforts des membres de cette association.

Les Révérends Frères ont beaucoup de mérits et ont droit a la reconnaissance de la population.

JOURNEE DE LA "FEUILLE D'ERABLE"

Voilà un *tag day* qui sera populaire. La Journée de la "Feuille d'érable" pour l'Hospice Taché. Ce sera pour samedi le 11 de courant. Tendre la main dans Saint-Boniface pour les orphelins de l'Hospice Taché, c'est être assuré à l'avance d'une perception généreuse. La guerre nous coûte beaucoup de souscriptions, mais avons soin de nos pauvres et de nos orphelins. Les Dames Patronnesses de l'Hospice demandent à la population de Saint-Boniface d'acheter en grand nombre les feuilles d'érable qu'elles feront vendre par les rues samedi prochain.

SUR TOUS LES POINTS NOUS SOMMES PRETS

Aujourd'hui encore, sous la pluie, un calme relatif. Entendez par là que nous n'avons pas de ces attaques où s'engagent des paquets de dix divisions. C'est toujours l'entr'acte préparatoire des grandes actions. Allons-nous vers une longue bataille de Verdun? J'en doute, car les Allemands savent que nous avons pris des mesures pour parer à leur méthode d'usure et ils viennnt d'entendre la voix magistrale de Wilson et l'offre de Pershing émouvante de sincérité, de noblesse. Deux paroles dont les conséquences sont d'une immense utilité (l'enchâssement provisoire des régiments américaines au milieu de nos divisions). Nos ennemis peuvent savoir ce que me rapporte un témoin : "A. X.... hier, toutes les demi-heures, passaient des trains hargés d'Américains qui s'en allaient à la bataille en chantant." Aussi je crois qu'ils vont vouloir brusquer les événements, et que nous devons nous attendre d'un moment à l'autre d'un moment àl'autre à queltre à quelque nouvel assaut brutal, le plus puissant qu'ils pourront.

Cette seconde phase de la grande offensive est caractérisée essentiellement par le fait qu'Hindenburg garde une masse de manoeuvre qu'il jettera sur le front français, à droit, à gauche, probablement sur ses ailes. On admet ausi qu'il peut tenter une diversion en Lorraine, où se montre une certaine activité. Mais, quoi qu'il fasse, les derniers jours n'ont pas été perdus; nous sommes parés. Je puis donner une bonne et grande nouvelle. Malgré les infiltrations ennemies, et bien que nous employions volontairement et de la manière la plus élégante le minimum de monde, le commandement considère comme une certitude qu'Amiens est à l'abri. L'ennemi l'approche environ de quatorze kilomètres. Qu'adviendra-t-il des fresques de Puvis de Chavannes (pro patria ludus, etc.)? Qu'en est-il advenu? Je l'ignore, mais il y a quelques jours elles n'avaient pas été démitoufflées, et le musée a déjà beaucoup souffert. Les livres de la bibliothèque, bien que déménagés, ne sont pas suffisamment en sûreté. Je me permets de donner en passant ces indications aux autorités. Mais la grande affaire, une réelle victoire, c'est que la ville ne sera pas prise.

Dans ce moment, le grand état-major allemand, épouvanté de nous voir ainsi rétablis, se préoccupe de menacer l'Italie. Ses raisons d'y tenter une offensive sont aisées à voir. Il voudrait frapper le moral de l'univers en multipliant les témoignages de son activité. S'il perçait là-bas, ce serait un coup pour l'Entente et puis une menace lointaine pour la France. Enfin, il a tout intérêt à retenir hors de notre sol tout ce qu'il pourra de nos forces (troupes, matériel, artillerie, munitions et ravitaillement). Et de fait, Français et Anglais, nous maintenons encore là-bas, au milieu de nos frères d'armes, un joli chiffre de divisions.

Le récent discours du comte Czernin témoigne, une fois de plus, de l'accord étroit entre les gouvernements de Berlin et de Vienne. Il est donc logique d'admettre que l'offensive sur le front français sera appuyée par une offensive autrichienne en Italie. Plusieurs symptômes de recrudescence d'action se manifestent au pied des Alpes. On signale le renforcement des effectifs autrichiens par des unités autrichiennes arrivées du front russe et une augmentation de la circulation sur les arrières.

Toutefois, les Autrichiens seuls s'embarqueront dans cette offensive. Les six divisions allemandes qui les appuyaient et les entraînaient s'en sont revenues et se battent à cette heure sur le front de France. Les Allemands ramèneront-ils d'autres forces contre nos amis et alliés? Cela semble impossible. L'armée de Mackensen qui se trouve sur le Sereth s'st orientée vers l'occupation du littoral de la mer Noire, vers le sud de l'Ukraine, vers Odessa, et ne put pas se distraire totalement de surveiller la Roumanie, qui n'a pas encore signé la paix. Hindenburg, s'il pouvait prélever des unités en Russie, ne les porterait pas en Italie, mais sur notre front, où tout se décidera et où le voici réduit à une demi-impuissance.

A cette heure, les Italiens ont devant eux 45 à 50 divisions autrichiennes. Pas un Allemand. Qu'elles attaquent, ce sera pour nos vaillants amis l'occasion d'une triomphante revanche.

L'état intérieur de l'Autriche est détestable. Ses populations se déclarent écoeurées de subir la faim et un régime policier. Son armée se bat à contre-coeur. Consultez nos soldats qui viennent de se mesurer avec elle. Ils la qualifient de la manière la plus méprisante.

Les Italiens triompheront. J'en vois plusieurs raisons: l'absence de troupes allemandes devant eux, la présence de troupes françaises et anglaises dans leurs rangs, et enfin et surtout leur valeur propre, qu'ils ont affirmée sur la Piave.

Les soldats italiens sont très courageux, leur commandement cet hiver a été brillamment reconstitué, et durant cette période de repos l'instruction de leurs cadres menée avec science et vigueur.

Au résumé, étant donnée la manière dont fut supportée et réparée la première surprise, ont peut regarder avec toute confiance les événements qui vont se dérouler. La grande affaire, c'est que Foch, qui assume devant le monde la plus grande responsabilité que l'histoire ait jamais vue (il s'agit de l'indépendance nationale de la France, de l'Angleterre, de l'Italie et j'ose dire des Etats-Unis, et de la Belgique et de la Serbie, etc.) possède réellement le pouvoir de commander et de faire exécuter ses commandements. Qu'il continue d'en être ainsi, nulle part nous ne serons pris au dépourvu. Le calme magnifique de Paris (et de la France entière, je le sais, mais je dois parler seulement de ce que je vois directement) est justifié par la solidité de nos chefs et de nos soldats envers qui la patrie jamais ne montrera assez de gratitude.

Maurice BARRES,
de l'Académie française.

DESERTEURS ET INSOUMIS EN FRANCE

La chambre vient de voter une loi contre les déserteurs et les insoumis.

Au moment où chacun doit consacrer la plénitude de ses forces à assurer la libération du territoire envahi et le triomphe du droit contre la violence la plus brutal, il a paru inadmissible que la désertion, véritable crime contre la patrie, ne fût sanctionnée que par des peines délictuelles.

Aussi le Parlement n'a-t-il pas hésité à augmenter énergiquement les pénalités qui frapperont desormais les déserteurs et les insoumis. La détention et les travaux forcés à perpétuité ou à temps ont remplacé les travaux publics.

Un délai, qui varie de six à quarante jours, suivant les régions où résident les insoumis, et les déserteurs, leur est accordé pour faire leur soumission après la promulgation de la loi et, ce délai écoulé, ils seront exposés aux sanctions nouvelles.

Hâtons-nous de dire que si les circonstances actuelles, si le service militaire obligatoire pour tous rendent plus odieuse la faute commise par ces égarés, nous devons constater que le nombre des déserteurs est proportionnellement moindre que dans le passé. Jamais, dans aucune guerre, à aucune époque de notre histoire, il n'y eut aussi peu de déserteurs, si l'on tient compte de l'énorme quantité de mobilisés. La notion du devoir, les sentiments patriotiques sont assurément plus développés dans les armées d'antan.

Il serait malséant de donner ici des statistiques, mais mon affirmation repose sur des données précises. Le temps n'est plus où un général pouvait écrire : "La désertion est telle qu'une compagnie, ce matin, était réduite à un lieutenant et à un sergent."

Dans les départements où la désertion est le plus facile, sur nos frontières, le mal n'est pas aussi grand qu'on l'a dit. Malgré la tentation qu'offre la facilité de passer à l'étranger, il s'est produ beaucoup moins de désertions qu'on l'a prétendu. J'ajouterai que, en face de la liste des déserteurs affichée à la porte des mairies, j'ai vu souvent une autre liste plus longue, celle des héros qui sont morts pour la patrie.

D'ailleurs, le souvenir du passé était un encouragement. Dans certaines contrées on m'a conté, au cours de l'enquête approfondie à laquelle je me suis livré, que ceux qui se préparaient à échapper au devoir rappelaient que, en 1870 les déserteurs et les insoumis étaient rentrés avant leurs camarades qui s'était battus et n'avaient pas été inquiétés. Il ne faut pas que les déserteurs de la grande guerre puissent compter sur une pareille impunité. Un parlement se déshonorerait qui, après la signature de la paix, aurait la faiblesse de voter une amnistie en faveur de ce genre de criminels.

La loi nouvelle contient cinq innovations :

1. Elle établit d'abord l'assimilation des officiers aux sous-officiers et soldats. Il serait étrange, à l'époque actuelle, d'accorder un traitement de faveur à l'officier. L'officier déserteur paiera sa faute de la même peine que le simple soldat.

2. Nous avons établi la contumace, que le décret du 14 octobre 1811 avait supprimée. A cette époque, qui marque le commencement du déclin de l'empire, le nombre des déserteurs introuvables était tel que Napoléon 1er décida de renoncer à les poursuivre. Avec notre loi, les déserteurs et les insoumis pourront être condamnés par défaut.

3. Si tous ceux qui veulent se soustraire au devoir militaire méritent d'être punis, le crime de lèsepatrie est particulièrement odieux lorsqu'il est commis par un homme qui jouit d'une certaine situation.

Celui qui possède a plus que tout autre des devoirs. C'est justice que de lui ravir les biens qu'il se refuse à défendre. La loi a donc rétabli la "confiscation" contre les déserteurs et les insoumis, en la restreignant toutefois à la quotité disponible. Pour éviter les fradues, "seront déclarés nuls tous actes entre vifs ou testamentaires,à titre onéreux ou gratuit, accomplis depuis le 2 août 1914, s'ils ont été faits dans l'intention de dissimuler, détourner ou diminuer, détourner ou diminuer tout ou partie de la fortune du coupable". Les complices de ces dissimulations sont frappés de peines sévères.

4. La déchéance de la puissance paternelle, l'interdiction de l'exercice des droits civiques, civils et de famille énumérés dans l'article 42 du code pénal compétent les sanctions rigoureuses infligées aux déserteurs.

5. Enfin, la provocation à la désertion des soldats des armées alliées est inscrite en vertu de la loi nouvelle, dans le code de justice militaire.

Telles sont, rapidement esquissées les dispositions que la Chambre vient de voter, que le sénat ne manquera pas de consacrer à la suite d'un prochain débat.

Personne ne trouvera exagérées les sanctions qui frappent ces hommes indignes du nom de Français.

Que ceux qui, dans un moment d'aberration, ont fui pour échapper à la mêlée sanglante, se hâtent de se soumettre. Il est temps encore pour eux de se réhabiliter.

Quant à ceux qui persisteraient dans leur odieuse défection, qu'ils n'attendent ni amnistie ni pitié; leur persévérance dans le mal entrainera pour eux la stricte application des sévérités de la loi qui, bientôt, sera promulguée.

Maurice Braibant,
député des Ardennes, rapporteur de la commission de législation.

LA MUNICIPALITE DE REIMS A PARIS

A l'exemple des municipalités d'autres villes martyres, celle de Reims s'installe à Paris. Ses services sont organisés à l'angle de l'avenue de l'Opéra et de la rue de Pyramides, dans les locaux du premier étage naguère occupés par une société de chemins de fer autrichien mise sous séquestre depuis la guerre. Bientôt, le docteur Langlet, maire de Reims, va prendra la direction de ses services. Déjà, un de ses adjoints, M. Charbonneau, préside aux derniers aménagements.

C'est que la population de Reims tout entière a évacué la ville de saint Remy, obéissant aux nécessités de la défense nationale. L'an dernier, il y avait encore à Reims, à pareille époque, 20,000 habitants. Il y a trois mois il n'en restait plus que 5,000. Et depuis tous sont partis. Un grand nombre ont été dirigés vers l'Aude, d'autres sur Tarbes et sur Lourdes.

Les édiles rémois vont maintenant préparer la reconstitution de leur chère cité, en attendant la fin des hostilités.

LE DUEL FOCH-HINDENBURG

Paris—La bataille de "l'empereur" devient pour les journaux allemands "le duel Hindenburg-Foch". Ce changement d'appellation correspond à une modification de l'état de l'opinion. A l'enthousiasme de la fin de mars, succèdent les inquiétudes et l'énervement, comme en fait foi ce passage de la "Deutsche Zeitung". "L'Angleterre est décidée à faire un effort gigantesque pour nous empêcher de gagner les côtes. Nous avons également à compter avec l'héroïsme et la bravoure française. Nous sommes engagés dans une action de grande envergure qui peut demander un laps de temps étendu. Dans ces conditions, pourquoi nous énerver? Que deviennent le calme et la placidité allemands?"

La "Gazette Populaire de Cologne" dit: "L'avenir montrera en quelque sorte "le duel Foch-Hindenburg" Ce serait diminuer la gloire de Hindenburg que de contester que le général Foch est un adversaire habile, remarquablement doué."

Le critique militaire du "Radical" de Paris écrit : "Hindenburg croit fermement sa pensée supérieure à celle de Foch, celui-ci n'entend pas de cette oreille, il se cabre devant l'idée d'être manoeuvre, Foch contre-manoeuvre et la façon dont il s'est tiré des griffes allemandes, lui fait le plus grand honneur.

"Oui il souligne la nécessité d'aller sûrement, c'est même encore et longtemps être prêts matériellement et moralement à faire la guerre, parce que à cette seule condition,nous obtiendrons la paix que nous voulons et que nous méritons."

AU CLUB "LE CANADA"

Dimanche dernier après midi il y avait réunion du cercle dramatique du club "Le Canada" dans le local de celui-ci, 282 rue Main, pour règler les derniers détails de la représentation de gala qu'il doit donner au théâtre Winnipeg le mercredi 5 juin prochain.

Avec l'opérette "Quand on conspire" dont quelques uns de nos lecteurs se souviennent sans doute, pour y avoir assisté au collège de Saint-Boniface, il y a un peu plus d'un an, la désopilante comédie du célèbre vaudevilliste Labiche, "La main leste" et les scènes principales du "Cid" de Corneille, que beaucoup d'auteurs considèrent comme le chef d'oeuvre du théâtre français sans compter les entr'actes musicaux sous la direction de Mlle A. Dostert, Messrs J. R. Zanettin et H. B. Le Franc, à l'initiative de qui sont dûes la pensée et l'organisation de cette soirée, ne devraient avoir aucune difficulté à remplir la salle du théâtre Winnipeg.

Les personnes désireuses d'assister à cette représentation unique en langue française agiront donc sagement en retenant leurs places le plus tôt possible. Tous les sièges sont réservés: ils se vendent 50 sous, 75 sous et $1. On peut s'en procurer en s'adressant au club. La semaine prochaine nous donnerons la liste des autres endroits où l'on pourra aussi en acheter. Les gens de la campagne peuvent envoyer leurs ordres à M. H. J. Bergevin, Boite postale 3152, Winnipeg.

On est prié en outre de remarquer que cette représentation sera donnée sous les auspices de la Croix Rouge Française, maintenant unie au Secours National, à qui 25% des recettes brutes de la vente des billets seront remis.

Communiqué.

PETITES ANNONCES

M. A. Lacroix annonce au public qu'il ouvrira samedi le 11 courant un étal de boucher dans l'ancienne place de M. André, rue Cathédrale.

A LOUER — Une maison de sept chambres, meublée ou non meublée. Possession immédiate. Locataires soigneux seulement. S'adresser 63, rue Masson, Saint-Boniface. —25

ON DEMANDE— Un jeune homme de 16 à 18 ans et deux jeunes filles pour travailler dans une manufacture. Travail facile et assuré pour toute l'année. S'adresser à Marius & Co., 65, rue, De Lamorenie, Saint-Boniface.

A LOUER—Une bonne maison moderne, No. 15, rue Desautels, Saint-Boniface. S'adresser à Thomas Beaulieu au numéro ci-dessus. —23

M. F. D. Pambrun, peintre à Saint-Boniface, désire annoncer au public qu'il est prêt à faire tout genre d'ouvrages en peinture, posage de papier (tapisserie), calsomine, etc., etc., qui lui seront confiés. Estimés gratuits fournis sur demande. S'adresser au No. 172, rue Notre Dame, Saint-Boniface ou par téléphone M. 2229. —23

A VENDRE—Une grande quantité de barils vide de 10 à 45 gallons chez **Lavoie & Cie, 25, Dumoulin, Saint-Boniface.** —23

CITY OF ST. BONIFACE

PUBLIC NOTICE

NOTICE is hereby given that the Council of the City of St. Boniface has decided to make and construct and will make and construct the following local improvement (unless prevented from doing so, by a petition as hereinafter mentionned) viz:

A 24 ft. permanent pavement (asphalt, bitulithic or creosoted block pavement, or any other permanent pavement as chosen by the Council) on Marion Street, extending from the Easterly boundary of Rue DesMeurons to the Westerly Boundary of Dawson Road, including a concrete culvert across the Springfield ditch. The total estimted cost of the pavement including the said culvert being $88,596.65.

The Provincial Government of Manitoba shall pay half of the cost of the said work, and the ratepayers of the City of St Boniface, immediately benefitted by the proposed pavement shall pay the other half, and therefore, the City of St Boniface will issue local improvement debentures sufficient to raise an amount equal to half of the cost of the said work, and will assess and levy (on the properties fronting on the street along the proposed pavement) annually a uniform frontage rate to pay off the debt or amount of debentures in twenty years for which the same are issued, interest on debt being calculated at a rate not exceeding seven per centum per annum, and one per centum per annum less than said rate on the reinvestment of the Sinking Fund.

And to meet and insure the cost of maintenance of the said pavement for the term of years during which the rates will be levied for the payment of the debentures, it shall be added to the cost of the pavement an amount not exceeding 25 cents pere square yard

And unless within one month from the publication of this notice, the owners of the real property affected by the proposed pavement and culvert, representing at least three-fifths in value of said real property, petition the Council against such local improvement or against the proposed assessment of the cost thereof, the City may, without further notice, proceed with the construction of the whole or any portion of the said local improvement. and levy local improvement frontage rates as stated above, that is to cover half of the total cost thereof.

By Order,
J. B. COTE,
City Clerk

St. Boniface, Man.
8th May, 1918.

THEATRES

Walker—La visite de Otis Skinner dans la deuxième partie de cette semaine est bien vue à Winnipeg. Skinner paraît dans "Mister Antonio" une comédie superbe et l'un de ses plus grands succès. 'The Birth of a Nation" et "Tolerance" seront les grandes scènes de la semaine du 13 mai. Ceux qui ont vu ces drames doivent les revoir. Les autres ne peuvent manquer d'y venir. "The Birth of a Nation" est un grand drame de la vie américaine qui s'est terminé avec la guerre civile.

Pantages—Belles représentation de vues animées.

Dominion — Cette semaine "Hypocrites" par Madame Phillips Smalley.